



Fort-de-France,
Le 13 Mars 2020

COMMUNIQUÉ

Aux Administrations et aux églises et Sections locales du territoire de l'Union Des Antilles et Guyane Françaises

Réf. : PR06/1303-20/AA/mt

Objet : Fermeture Provisoire

Ce vendredi 13 mars, dans le cadre de la pandémie de Coronavirus (COVID-19), le Premier ministre Monsieur Édouard Philippe a annoncé l'interdiction des rassemblements de plus de 100 personnes.

Suite à cette interdiction, nous appelons à la fermeture temporaire de tous nos lieux de culte sur le territoire de l'UAGF à compter de ce sabbat 14 mars et ce jusqu'à nouvel ordre.

Nous restons attentifs à l'évolution de la situation et aux directives des autorités compétentes afin de communiquer sur la conduite à tenir pour les jours à venir.

Des indications pratiques vous seront communiquées par les Fédérations / Mission sur les solutions alternatives en vue de la poursuite de la vie de l'Église.

Fraternellement

Alain ANGERVILLE

Président

